

Résumé de l'adresse de la commune de Vieil-Evreux qui félicite la Convention d'avoir décrété le gouvernement provisoire et révolutionnaire et annonce des dons, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794)

## Citer ce document / Cite this document :

Résumé de l'adresse de la commune de Vieil-Evreux qui félicite la Convention d'avoir décrété le gouvernement provisoire et révolutionnaire et annonce des dons, lors de la séance du 19 ventôse an II (9 mars 1794). In: Tome LXXXVI - Du 13 au 30 ventôse an II (3 au 20 mars 1794) p. 228;

https://www.persee.fr/doc/arcpa\_0000-0000\_1965\_num\_86\_1\_30531\_t1\_0228\_0000\_4

Fichier pdf généré le 22/01/2023



7 gr.; Argent, vermeil et doré: 1410 m. 3 o. 7 gr.; Bruly doré: 227 m. 3 o. 2 gr.; Bruly blanc: 35 m. 3 o. 3 gr.; Galons, franges et dentelles dorées: 312 m. 4 o. 2 gr.; Galons, franges et dentelles d'argent: 316 m. 2 gr. 1/2, et environ 600 marcs remis en frimaire par le Comité révolutionnaire d'Angers à la Convention nationale, ci: 600 m.

Ce qui fait un résultat de (sans y comprendre les précédents envois qui sont beaucoup plus considérables) : 3146 m. 2 o. 2 d. 12 gr.

Enfin, Citoyen président, il reste actuellement en dépôt, au district d'Angers, les objets suivants sur la destination desquels l'administration prie la Convention de vouloir bien prononcer, lui observant que la ville d'Angers est susceptible de différents établissements en raison de sa situation et de ses différents édifices.

Fers doux: 16214 livres; Fers cassants: 2544 livres; Menues ferrailles: 2820 livres; Cuivres: 25612 livres; Cloches: 100000 livres ou environ.

VIOT fils.

## 25

La commune de Vieil-Evreux, félicite la Convention nationale d'avoir décrété le gouvernement provisoire et révolutionnaire, l'invite à rester à son poste, et annonce qu'elle va envoyer l'argenterie de son église à la monnoie.

Mention honorable, insertion au bulletin (1).

## **26**

La commune de Pont-Cèze, district d'Alais, département du Gard, fait offrande à la République de l'argenterie de son église dont elle a fait un temple de la Raison, et annonce que les protestants ont également fait offrande de trois coupes d'argent qui servoient à leur culte.

Mention honorable, insertion au bulletin (2).

[Extrait des délibérations de la comm., 13 pluv. II] (3)

Assemblés en Conseil Général : Pierre Castilhon, maire ; Jean Alexis Redarès, Joseph Silhol, Pierre-Claude Domergue, Marc-Antoine Deleuze, officiers municipaux ; Louis Guéidan, Simon Guéidan, Simon Silhol, François Deleuze, Nicolas Lobier, François Colge, Louis Silhol, Jacques Thomas, Jean Domergue, notables. Présent : l'agent national.

Le Conseil général considérant que la disparition des signes extérieurs du culte catholique annoncé de toute part présage l'anéantissement du fanatisme le seul ennemi intérieur qui reste à la République ; considérant que l'esprit public dans cette commune, quoique déjà prononcé par l'offrande d'une cloche et d'un cavalier monté

(1) P.V., XXXIII, 137.  $B^{4n}$ , 19 et 25 vent. (2° suppl<sup>t</sup>).

et équipé, par la substitution d'un nouvel arbre, simbole de la liberté, à une croix élevée sur la place publique, par la suppression des autres signes caractéristique du culte catholique, ne peut, cet esprit public, parfaitement s'élever à la hauteur des circonstances qu'en achevant de faire disparaître toutes les considérations qui pourraient alimenter les idées superstitieuses des hommes faibles, considérant que pour y parvenir il faut nécessairement concourir avec presque la masse du peuple à l'extirpation de cette superstition antique qui a fait couler des flots de sang à laquelle le génie de la raison a suppléé en la désarmant d'un poignard sacrilège; considérant qu'on ne peut se qualifier d'enfant adoptif de la Montagne sans se confondre parmi les vrais républicains qui, pour assurer le grand triomphe de la Liberté, déployent toute l'énergie républicaine et consacrent à l'exercice du culte de la Raison les édifices abandonnés par des êtres corrupteurs au prétexte d'inquiéter le patriotisme en entraînant avec eux des enfants ingrats de la patrie; considérant que le bâti-ment où s'exerçait ci-devant le culte catholique, aujourd'huy dépouillé des objets utiles à la République, doit devenir le temple de la Raison, le lieu du civisme, d'où jaillira une instruction publique qui amènera le peuple à la propagation des vrais principes républicains, à cet élan républicain qui n'est point généralement prononcé dans le canton dont cette commune est le chef-lieu; considérant enfin qu'un pareil établissement ne peut point compromettre la cause de la liberté des cultes, puisque tous cultes sont permis et qu'il existe des lois répressives contre ceux qui tenteraient à tiranniser les opinions religieuses; après avoir entendu l'agent national, a unanimement délibéré que la commune fait offrande à la République de l'argenterie, laiton et autres métaux faisant l'ornement de la ci-devant église catholique dont l'envoi sera fait incessamment au district, avec trois coupes d'argent dont les protestants de cette commune font également offrande à la République; a arrêté que désormais le bâtiment de la ci-devant église catholique sera destiné pour le temple de la Raison; que le dernier décadi du mois courant sera le jour de la dédicace de ce temple où seront faites chaque decadi la lecture et l'explication simples des lois qui parviendront à la municipalité; et, qu'afin d'utiliser cet établissement et l'affermir par l'efficacité du concours avec les bons citoyens animés du même esprit républicain, les communes du canton seront invitées d'assister par députation à la cérémonie de la dédicace; arrête en outre qu'expédition de la présente délibération sera envoyée à la Convention nationale et au représentant du peuple Borie envoyé dans le département du Gard; qu'il sera remis une autre expédition au représentant du peuple Châteauneuf-Randon à son passage dans cette commune; qu'une autre expédition sera envoyée au département et au district, et qu'une autre expédition sera portée dans le sein de la Société populaire de cette commune, afin de prendre en considération et seconder les mesures de l'administration municipale qui marchant toujours sur la même ligne de républicanisme, s'applaudira d'avoir devancé les autres comunes en stimulant le patriotisme

<sup>(2)</sup> P.V., XXXIII, 137. Bin, 25 vent. (2° supplt<sup>t</sup>).
(3) C 293, pl. 969, p. 11. Lettre d'envoi datée du 16 pluv. (p. 10).